



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Inspection Pédagogique
Régionale
de PHYSIQUE-CHIMIE

Affaire suivie par :

Erwan BEAUVINEAU
Claire CHALNOT
Gilles CLAUDEL
Bertrand LISSILLOUR
Myriam MAUTOUCHET
Dominique NOISSETTE
Annie ZENTILIN

Secrétariat des IA-IPR
Véronique Marie
Tél :
01 30 83 40 44
Mèl :
ce.ipria-physique-chimie@ac-
versailles.fr

Rectorat
3 boulevard de Lesseps
78017 Versailles Cedex

À Versailles le 17 septembre 2019

Les Inspecteurs d'Académie, Inspecteurs
Pédagogiques Régionaux
de physique – chimie

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
de physique - chimie

S/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements

Objets : lettre commune de rentrée des IA-IPR ; informations de rentrée concernant la physique-chimie.

Nous remercions par avance le professeur coordonnateur de bien vouloir transmettre cette lettre à l'ensemble de ses collègues. La version numérique de ce document est téléchargeable sur le site académique disciplinaire à l'adresse <http://www.phychim.ac-versailles.fr>

Chères collègues, chers collègues,

En cette rentrée 2019, la promotion des élèves « Baccalauréat 2021 » entre en première générale ou technologique au nouveau lycée. Le travail conduit au sein des établissements a permis à 92,5 % des lycées publics de l'académie de proposer, dans la voie générale, sept enseignements de spécialité ou plus et les élèves se sont emparés de cette diversité nouvelle en choisissant un large panel de combinaisons d'enseignements. La publication des [programmes de classe terminale](#) cet été clarifie les parcours et aidera tous les acteurs à se projeter progressivement dans l'année de terminale.

La réforme du baccalauréat général et technologique introduit en classe de terminale un oral final de vingt minutes couronnant ainsi un parcours qui déploie progressivement ces compétences sur l'ensemble de la scolarité. Reconnu comme une responsabilité partagée, l'oral doit plus que jamais faire partie intégrante des projets et pratiques pédagogiques de chaque discipline au sein de la classe et constituer un axe fort du travail interdisciplinaire.

Les modalités d'organisation des épreuves communes du contrôle continu ont été explicitées ([BO du 25 juillet 2019](#)) ; les établissements et les équipes disposent désormais du cadre dans lequel les élèves seront évalués. Ces nouvelles modalités engagent à repenser les pratiques évaluatives et notamment la programmation des évaluations en classes de seconde et de première.



2 / 6

À tous les niveaux d'apprentissage, les évaluations nationales (en CP, CE1, 6^{ème} et les tests de positionnement en seconde) participent d'une culture partagée de l'évaluation mettant l'accent sur sa dimension formative essentielle. Ces évaluations ont été repensées en 6^{ème} et en seconde afin de vous fournir des repères plus pertinents sur les acquis de vos élèves. Ils complètent vos constats et vous permettent de répondre au plus près des besoins de chaque élève.

Le dispositif « devoirs faits » au collège est un levier puissant pour aider chaque élève à gagner en confiance et à construire son autonomie. Il questionne également les pratiques pédagogiques, auxquelles il ne peut qu'être étroitement associé. Il fait l'objet d'un nouveau plan d'actions académique qui a vocation notamment, à partir des expériences qui ont été menées, à déployer et mobiliser des partenariats et renforcer le lien école-élèves-familles. Des ressources académiques ont été élaborées afin d'alimenter vos réflexions à ce sujet ; une page leur sera dédiée très prochainement sur le site académique.

L'académie, déjà fortement engagée dans [l'éducation au développement durable](#), s'inscrit dans la nouvelle phase de généralisation de l'EDD engagée par le Ministère de l'Education Nationale. Cette dynamique favorise l'engagement et la responsabilisation des élèves. Amenés ainsi à être pleinement acteurs de leurs apprentissages, collégiens et lycéens construisent et renforcent savoirs disciplinaires et compétences transversales tout au long du travail de conception, de mise en œuvre et de valorisation des projets conduits dans les établissements.

Les corps d'inspection sont mobilisés et à vos côtés dans la mise en œuvre des réformes, dans la conduite d'expérimentations que vous pouvez mener auprès de vos élèves, dans la réflexion pédagogique et didactique que vous engagez au quotidien, individuellement et collectivement. Afin d'accompagner votre travail et en complément des animations pédagogiques organisées et ressources produites, les corps d'inspection ont également initié depuis janvier 2019 une publication régulière de lettres thématiques qui se poursuivra cette année (lettres déjà parues sur les langues vivantes, les langues et cultures de l'antiquité ; lettres à paraître, entre autres, sur les séries technologiques, les compétences d'oral et l'évaluation).

L'accompagnement de votre parcours professionnel demeure une priorité. Les rendez-vous de carrière, désormais programmés dans le respect d'un délai de 15 jours (et non plus 30 jours), constituent des temps d'échanges essentiels sur la carrière de chacune et chacun.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

Le collège des IA-IPR



3 / 6

Informations de rentrée concernant la physique-chimie.

Chères collègues, chers collègues,

En ce qui concerne notre discipline, nous poursuivons l'accompagnement des professeurs afin de :

- développer chez les élèves, à tous niveaux, du goût pour les sciences et les compétences nécessaires pour mener des démarches scientifiques ;
- diversifier les approches pédagogiques et mettre en œuvre la différenciation pour la réussite de tous les élèves.

Au collège :

Nous porterons notre attention sur :

- la construction et l'acquisition des connaissances et des compétences du socle défini par le [décret n° 2015-372 du 31 mars 2015](#) ;
- la mise en place d'approches pédagogiques variées et différenciées plus particulièrement dans le cadre de l'accompagnement personnalisé (AP) [défini par l'arrêté du 19-05-2015 modifié par celui du 16-06-2017](#).

Nous incitons fortement les professeurs de physique-chimie de collège à poursuivre leur travail en équipe pluridisciplinaire (sciences de la vie et de la Terre, physique-chimie et technologie). Il s'agit de favoriser au cycle 3 comme au cycle 4, l'émergence d'enjeux partagés et de développer une véritable culture scientifique indispensable à la construction de l'esprit critique chez les élèves. Ce travail collectif permet aussi en fin de cycle une évaluation harmonisée du niveau d'acquisition des compétences du socle.

De nombreuses ressources ont déjà été publiées et nous vous invitons à vous les approprier pour les adapter au contexte de votre établissement. Vous pouvez en particulier consulter les sites suivants :

[Eduscol](#), , [fondation-lamap](#). [site physique-chimie-versailles](#)

Au lycée :

En cette rentrée 2019, de nouveaux enseignements et de nouveaux programmes se mettent en place au lycée, en classe de seconde et de première générale comme technologique. Vous trouverez les textes de référence ainsi que des ressources d'accompagnement sur le [site Éduscol](#).

La ressource disponible [ici](#) nous semble particulièrement importante à consulter car elle explicite les verbes d'action figurant dans les capacités exigibles des programmes de physique-chimie.

Par ailleurs, dans nos groupes de travail académiques, nous produisons des ressources qui sont publiées régulièrement sur notre [site disciplinaire](#) que nous vous invitons à consulter : nous vous signalons notamment les tutoriels pour la prise en main du langage Python et d'un micro-contrôleur réalisés par le G.E.P. Physique-Chimie (Groupe d'Expérimentations Pédagogiques) et mis en ligne sur ce site.



4 / 6

Vous trouverez également sur Eduscol, des [sujets zéro](#) pour les épreuves communes de contrôle continu (E3C) en classe de Première.

Nous vous rappelons qu'une seule épreuve devra être organisée au cours du troisième trimestre dans votre établissement pour l'évaluation de l'enseignement scientifique. De même, une épreuve d'évaluation de la spécialité physique-chimie devra être proposée aux élèves de première qui ne poursuivent pas cette spécialité en classe de terminale.

S'informer et se former en s'appuyant sur les ressources et le plan académique de formation (PAF) :

Au collège comme au lycée, il convient de continuer à porter l'accent sur la maîtrise de la compréhension de documents scientifiques (textes, images, graphiques, tableaux...) et sur les démarches scientifiques (démarche d'investigation, tâches complexes, familiarisation avec le matériel expérimental et numérique, pratique de la mesure...). À ce sujet, nous vous engageons à consulter les ressources publiées sur Eduscol concernant [l'évolution de l'enseignement de la physique-chimie](#).

Vous y trouverez, entre autres, les publications du GRIESP (Groupe de Recherche et d'Innovation dans l'Enseignement des Sciences Physiques) et un [document élaboré par le groupe Maths-Physique et Chimie de l'IREM](#) (Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques) de Paris. Il propose des éclairages sur le calcul avec unités, la proportionnalité et l'isolement de terme en veillant à rendre cohérentes les approches des mathématiques et de la physique-chimie. Nous vous en recommandons la lecture attentive.

Nous vous invitons tous à poursuivre votre formation tout au long de votre carrière pour continuer à prendre en compte dans votre enseignement les évolutions et l'état de la recherche tant dans le domaine scientifique que dans celui de la pédagogie et de la didactique.

Nous vous signalons l'ouverture du niveau 3 du parcours "Autonomie" dont les trois modules s'appuient sur les apports d'universitaires et de professionnels de l'accompagnement. Ces modules vous permettent, si vous le souhaitez, d'évoluer dans votre carrière en devenant formateur, accompagnant, etc. Il est recommandé d'avoir suivi les modules de niveau 1 et/ou 2 de ce même parcours avant de s'inscrire.

Comme l'année passée, la formation académique met l'accent sur les formations à initiative locale (FIL) : vous pouvez identifier, en équipe disciplinaire ou pluridisciplinaire, vos besoins de formation et solliciter, avec votre chef d'établissement, votre inspecteur de bassin. Vous pourrez ensemble concevoir et mettre en place une réponse adaptée aux besoins de votre établissement, voire d'un ensemble d'établissements voisins.

Les inspecteurs de l'académie de Versailles :

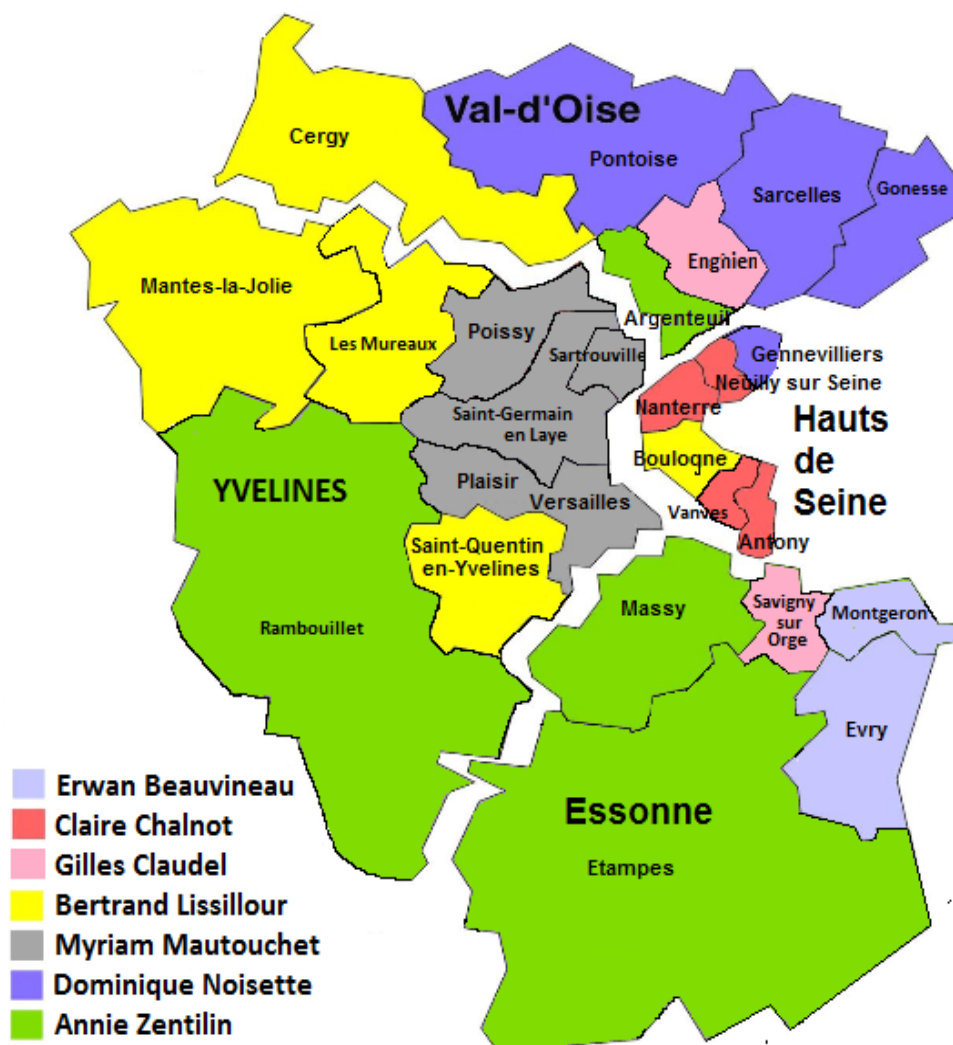
L'inspecteur général en charge de l'académie est Aristide CAVAILLÈS.

L'équipe de l'inspection pédagogique de physique-chimie se compose de sept IA-IPR : Erwan BEAUVINEAU, Claire CHALNOT, Gilles CLAUDEL, Bertrand LISSILLOUR, Myriam MAUTOUCHET, Dominique NOISETTE, Annie ZENTILIN.



5 / 6

Ci-dessous figurent les bassins d'éducation pris en charge par chacun.



Dans ses missions, l'inspection pédagogique est accompagnée de professeurs chargés de mission d'inspection :

- JOUBERT Jérôme – lycée JB Corot – SAVIGNY SUR ORGE (91)
- KESTER Patricia – lycée Rabelais – MEUDON (92)
- LABBE Bérangère – lycée Les Pierres Vives – CARRIERES/SEINE (78)
- LATOUCHE David – lycée Saint Exupéry – MANTES LA JOLIE (78)
- MONTI Cécile – lycée Galilée – GENNEVILLIERS (92)
- NOLORGUES Caroline – lycée Jean-Pierre Vernant – SÈVRES (92)
- POCHE-COSSU Anne-Marie – lycée René Cassin – ARPAJON (91)

Vous pouvez nous contacter via le secrétariat des IA-IPR à l'adresse suivante :
ce.ipria-physique-chimie@ac-versailles.fr

L'évaluation des professeurs, telle que prévue dans les décrets 2017--786 du 5 mai 2017, comporte deux éléments complémentaires : un accompagnement des personnels enseignants, d'éducation et psychologues tout au long de leur parcours professionnel et des rendez-vous de carrière, moments privilégiés pour porter un regard sur une période professionnelle donnée et tracer des perspectives d'évolution



professionnelle. Le protocole des rendez-vous de carrière est décrit précisément dans [ce guide](#).

6 / 6

Lors de nos visites dans les établissements et dans les classes, que ce soit à l'occasion des rendez-vous de carrière ou des visites d'accompagnement, nous nous efforçons d'être à votre écoute pour répondre au mieux à vos préoccupations. Les inspections et les réunions d'équipe sont l'occasion d'échanger sur vos pratiques et sur la manière d'en améliorer l'efficacité pour une meilleure réussite de tous les élèves. Elles doivent permettre une réflexion sur la maîtrise et la mise en œuvre des compétences professionnelles attendues (définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier, [BOEN n° 30 du 25 juillet 2013](#)) :

En cohérence avec ce référentiel, nos observations et nos échanges continueront de s'appuyer sur les observables définis dans les lettres précédentes et en particulier sur :

- l'organisation et les contenus du travail personnel de l'élève ;
- le souci de donner du sens aux apprentissages, le plus souvent possible par des contextes authentiques,
- la phase indispensable de structuration des savoirs ;
- la mise en œuvre de situations permettant de développer la maîtrise de la langue à l'écrit comme à l'oral ;
- l'évaluation tout à la fois exigeante et bienveillante des acquis des élèves.

Lors de nos visites, nous vous proposerons de travailler plus spécifiquement une des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (compétence 14 - s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel).

Pour préparer ces visites, nous vous conseillons de sélectionner quelques documents pour présenter le travail effectué ces dernières années. Vous pouvez en particulier vous appuyer sur votre CV enrichi sur l'prof ou sur le [e-portfolio Mahara](#) adossé à la plateforme Magistère, ainsi que sur différents documents (exemples d'activités, d'évaluations, copies et cahiers d'élève, etc.).

Pour préparer un entretien de carrière, nous vous invitons à suivre les conseils figurant dans le guide du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale. Vous pouvez aussi compléter [le document de référence de l'entretien](#) et nous l'envoyer en amont du rendez-vous.

Nous vous engageons à consulter très régulièrement votre messagerie académique. Des informations vous sont adressées par ce biais (actualités concernant la discipline, formation continue, actions de promotion des sciences, etc.).

Nous souhaitons la bienvenue à tous les professeurs qui rejoignent notre académie. Nous vous renouvelons, chères et chers collègues, tous nos vœux de réussite pour cette année scolaire et nous vous adressons nos cordiales salutations.

Les IA-IPR de Physique-Chimie